

## Le quinquennat se termine, le mal-logement reste

PAR LAURA LOUIS  
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 31 MARS 2022



Paris, le 5 mars 2022. Manifestation place de la Bastille de l'association Droit au logement. © Photo Isabelle Eshraghi pour Mediapart

À moins de deux semaines du premier tour de la présidentielle, c'est aussi la fin de la trêve hivernale. Plusieurs organisations sont mobilisées dans les rues pour un meilleur accès à un habitat digne. À Paris, un campement a été installé place de la Bastille.

Sous une grande tente sont installés de petits matelas, des draps et des sacs de couchage pour se reposer la nuit. Depuis le 5 mars 2022, 216 familles, déclarées prioritaires aux termes de la loi Dalo (Droit au logement opposable), ont investi une partie de la place de la Bastille, à Paris, pour obliger les autorités compétentes à se pencher sur leurs dossiers.

À quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle, la trêve hivernale prendra fin ce 31 mars : les expulsions locatives vont pouvoir reprendre dès le 1<sup>er</sup> avril. Une échéance redoutée, qui va aggraver la situation et justifie cette action parisienne de l'association Droit au logement.

Adel Ghazala, permanent au DAL, réclame des réponses concrètes des pouvoirs publics : « Si nous ne sommes pas entendus, nous étendrons le campement sur d'autres villes. Nous sommes allés à la préfecture de la région le 16 mars dernier pour porter nos revendications, ils nous ont demandé une liste des personnes qui sont prioritaires Dalo pour faire un suivi. À notre tour, nous leur avons demandé de signer un protocole d'accord, ce qu'ils n'ont pas fait. Pas de protocole d'accord, pas de liste. »

Aïssata Diaby et Fanta Tandian participent au campement. Elles ont 31 et 36 ans, travaillent mais sont toutes les deux hébergées par leurs parents. « Je dors chez eux avec deux enfants. Ceux-ci ne peuvent pas voir leur père tous les jours parce que nous ne vivons pas au même endroit », témoigne tristement Aïssata Diaby. « Tout n'est pas rose en France, ajoute Fanta Tandian. Avoir une maison dans ce pays est un vrai parcours du combattant. Regardez, les Ukrainiens qui viennent d'arriver en France, ils sont mieux traités que nous qui sommes françaises. »



Paris, le 5 mars 2022. Manifestation place de la Bastille de l'association Droit au logement. © Photo Isabelle Eshraghi pour Mediapart

Monia Sassi est une dame de 57 ans qui a rejoint le camp de Bastille depuis deux semaines. Elle avoue avoir rencontré beaucoup de difficultés pour obtenir un logement. « Mon époux me violentait, je voulais fuir la maison mais j'ai été obligée de reprendre la vie commune parce que ma demande de logement a été refusée. » En 2019, le mari de Monia Sassi a été arrêté pour violence conjugale.

Elle a adressé une autre demande de logement qui lui a encore été refusée. « L'assistante sociale m'a dit : "Madame, retournez à votre maison, votre mari n'est plus là." Je suis en dépression depuis trois ans que mon mari est derrière les barreaux. Dès que je rentre à la maison, les cauchemars me viennent à l'esprit. Le 22 mai, mon divorce avec mon époux sera prononcé et bientôt je serai expulsée de la maison. Tout me tombe sur le dos d'un seul coup », explique-t-elle en pleurant.

Plusieurs familles se retrouvent dans la même situation que Aïssata Diaby, Fanta Tandian et Monia Sassi. Des femmes, des enfants, des jeunes et des plus vieux, Français et étrangers sont réunis sur le même camp où ils mangent, boivent et chantent ensemble dans le même esprit de lutte. Ils promettent de rester jusqu'à obtenir un logement décent.

Le camp n'a pas vocation à rester ici indéfiniment, précise toutefois Adel Ghazala, du DAL. Il explique que le comité accompagne ces familles dans « *une démarche non violente* » et que ce campement de rue est l'une des étapes. Pour le moment, la vie quotidienne continue. « *Les gens vont travailler, emmènent leurs enfants à l'école et certains reviennent dormir le soir. Ils font le va-et-vient mais restent motivés* », continue Adel Ghazala.

### **Des délais de relogement non respectés**

La loi prévoit un délai de six mois pour le relogement ou l'hébergement de toute personne qui est prioritaire Dalo. La personne a le droit de refuser le logement proposé seulement s'il n'est pas adapté à ses besoins en termes sanitaires ou en raison d'un handicap.

Dans le cas des demandeurs de logement du camp de Bastille, les délais ont explosé. Certains attendent une réponse depuis trois ou quatre ans. La Cour des comptes a proposé, dans un rapport publié fin janvier, de réformer le droit au logement opposable. Les personnes reconnues éligibles mais sans solution proposée sont de plus en plus nombreuses, relève la Cour : plus de 78 000 fin février 2021, soit 23% des 334 000 foyers éligibles depuis 2008.

Selon le dernier rapport de la Fondation Abbé-Pierre, sorti en février 2022, au moins 300 000 personnes sont sans domicile en France. La situation du logement a empiré pendant le mandat d'Emmanuel Macron, selon l'institution. La production de logements sociaux a extrêmement baissé pendant le quinquennat, « *à un niveau qui n'avait jamais été aussi bas depuis 15 ans (87 000 agréments en 2020)* », précise le rapport.

Manuel Domergue, porte-parole de la fondation, insiste sur le rôle, durant les cinq dernières années, d'une politique fiscale et budgétaire qui favorise les plus riches et coupe, en partie, les prestations des plus pauvres. « *Cela a des répercussions sur les capacités d'accès au logement et fait que les riches s'enrichissent et font monter le prix des logements alors que les plus pauvres ont moins de revenus pour louer des maisons.* » Il signale également la crise du Covid-19, qui a dégradé la situation des gens

qui avaient déjà des emplois précaires et ont vu leur revenu baisser sans être forcément indemnisés. Ces personnes, selon Manuel Domergue, se retrouvent dans des difficultés pour trouver un logement qui leur convient.

Alors qu'en 2017, dans un discours, le président de la République souhaitait qu'il n'y ait plus « *de femmes et d'hommes dans les bois et perdus* ».

Nathalie Latour, porte-parole des Associations unies De concert avec la Fondation Abbé-Pierre, les Associations unies ont justement fait le point sur cette question, mercredi 23 mars 2022, place de la République cette fois. « *Pas un quinquennat de plus à la rue* », dit le slogan inscrit sur la scène de ce rassemblement auquel des dizaines de personnes ont pris part.

Nathalie Latour, porte-parole du collectif des Associations unies, estime que la place du logement n'est pas suffisamment ambitieuse dans la campagne présidentielle. « *Presque 4 000 personnes ne trouvent pas de solutions d'hébergement.* » Cette crise, toujours selon la porte-parole, va au-delà d'une question de places disponibles : c'est une crise plus profonde de tout le système de logement. Elle souligne qu'aujourd'hui « *les personnes qui sont les plus précarisées dépensent 60 % de leur budget dans leur logement* ».

« *Quand on habite une maison qui n'est pas en adéquation avec ses besoins, où il y a un problème de rénovation énergétique, ou que vous êtes tout le temps en attente d'hébergement, c'est quand même compliqué de mener un parcours où vous avez l'esprit tranquille pour aller au travail ou pour chercher du travail. Et cela a un impact notamment sur la santé de la famille et la scolarisation des enfants* », argumente Nathalie Latour.

Pour sa part, Manuel Domergue, de la Fondation Abbé-Pierre, constate que le programme d'Emmanuel Macron fait quasiment l'impasse sur le logement. « *Il a deux lignes, en fait, à moins qu'il dévoile son programme dans les jours qui viennent. C'est très*

*inquiétant. Ce n'est pas normal qu'un candidat puisse être élu sans avoir un programme détaillé sur les questions de logement. »*

Le 26 mars, le DAL a encore marché de la Bourse jusqu'au ministère du logement. L'association se mobilise pour regagner les rues ce 31 mars.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.